

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-06

**AVIS** est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2023.

**Nature et effet :**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 3 octobre 2023 à 20h00, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures relatives à l'implantation d'une résidence et le nombre de case de stationnement. L'implantation en cours avant et arrière demandé est à 5,17 m. et 2,45 m. respectivement. Le nombre de case de stationnement demandé est de neuf (9).

En vertu des dispositions de l'annexe B pour la grille «R-4» du Règlement de zonage n° 2017-324, l'implantation (marge) avant et arrière minimale est de 7,00 m. En vertu de l'article 19.3 dudit règlement, le nombre de case de stationnement est de dix (10).

La propriété visée par la présente demande est située sur le lot no 2 210 848 à l'intersection des rues Adam et Lussier.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.



Jolyane Lamarche  
Greffière adjointe